

Université du Québec à Montréal
Département De Science Politique
Session Automne 2023

POL 5930-20

État canadien et peuples autochtones

Le mardi de 14h à 17h

Chargé de cours : Simon Dabin

Disponibilité : sur rendez vous

Courriel : dabin.simon@uqam.ca

Description du cours

Ce cours vise à familiariser les étudiant-e-s avec les enjeux politiques, juridiques et philosophiques associés aux relations entre les Autochtones et les allochtones¹ (celles et ceux qui ne sont pas Autochtones), au Québec et au Canada principalement. La question directrice de ce cours étant de savoir s'il est possible de décoloniser ces relations et si oui, comment ?

La première partie de ce cours (du 8 septembre au 20 octobre) vise à introduire les concepts philosophiques, historiques et politiques pour penser les enjeux contemporains des relations entre les Autochtones et les allochtones au Québec, au Canada mais aussi dans le monde.

Une fois ces concepts assimilés, la deuxième partie du cours se concentrera sur la façon dont s'articulent concrètement ces relations au Québec et au Canada principalement. Nous y évoquerons les questions de droit, d'économie, de gouvernement, de genres.

Objectifs

- Sensibiliser les étudiant.e.s aux principaux enjeux des politiques coloniales

¹ Concernant l'usage du terme générique « Autochtone » dans ce plan, je souhaite préciser ici ce que je répéterai et expliciterai en classe les 8 et 15 septembre. Ce terme est colonial en ce sens qu'il essentialise les individus, les communautés, les nations qui s'identifient ou sont identifiés par ce terme. Je préviens ici que cet usage, venant de moi, ne nie pas la diversité linguistique, historique, culturelle, sociétale etc. des personnes ou des groupes qui s'identifient et/ou sont identifiées comme des « Autochtones » (Dabin 2019, 31). Il ne nie pas plus leur droit à l'autodéfinition individuelle et collective. Si j'utilise ce terme c'est que je me situe dans un courant particulier de la littérature décoloniale. En utilisant le terme « Autochtone » je souligne qu'il existe encore une relation coloniale entre les « Autochtones » et les « allochtones » et d'insister sur le fait que si nous pouvons encore parler d' « Autochtones », c'est qu'il existe encore des « colonisateur.trice.s ». En résumé, si nous pouvons encore utiliser le terme Autochtone, c'est que l'État canadien est un État colonial d'établissement (Dabin 2019).

- Développer une compréhension critique du colonialisme;
 - Reconnaître les intérêts et les idées des divers acteur.rice.s qui interviennent dans le processus politique colonial et décolonial;
 - Identifier les forces et les faiblesses des instruments en matière de politique de réconciliation
 - Savoir se positionner, quand on ne s'identifie pas comme Autochtone, au sein de ces politiques.
-

Pédagogie et évaluation

Chaque séance sera partagée entre un cours magistral et un débat en classe autour d'une question en lien avec la séance

À chaque séance, vous aurez une lecture académique et une œuvre artistique². Elles vous permettront de mieux aborder le cours, votre examen maison et votre travail d'analyse. Les œuvres comme les textes seront tous disponibles sur moodle. **Les lectures ne sont pas obligatoires**

Pour quelques séances nous aurons également l'intervention de conférenciers et de conférencières.

Évaluations :

- *Plan détaillé de votre analyse (10 %) : 24 octobre*

Vous devrez rendre un plan détaillé (dans lequel vous énoncez et expliquez la problématique, l'exposé de votre plan pour y répondre et la présentation d'une ébauche de bibliographie) de cinq pages maximum (Times New Roman 12, Interligne double) sur moodle, au plus tard le 24 octobre sur avant 23h59

² Vous constaterez que plusieurs de ces lectures sont en anglais. Malheureusement, je privilégie la lecture d'auteur.rice.s autochtones et la littérature décoloniale est principalement en anglais.

-Examen de mi-session (25 %) : 17 octobre

Un examen de mi-session en classe d'une durée de 3h. Vous devrez répondre à 2 des 3 questions que je donnerai.

-Examen de fin de session (30%) : 12 décembre

Un examen de fin en classe d'une durée de 3h. Vous devrez répondre à 2 des 3 questions que je donnerai.

Analyse d'un enjeu (35 %) :

Vous aurez, dans le cadre du cours, la possibilité d'approfondir l'étude d'un enjeu concernant une (ou plusieurs) nation(s) autochtone(s) et l'État : au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde. Vous pouvez effectuer ce travail en équipe de 3, de 2 ou seul. Seul, ce devoir devra faire 3000 mots; à deux entre 4500 et 5000 mots; à 3, entre 5500 et 6000 mots. Plus de détails concernant le contenu de ce travail ainsi que les critères d'évaluation seront disponibles sur moodle au cours de la session. Le travail est à rendre au plus tard sur moodle le 18 décembre avant 23h59

Horaire et plan du cours

Mardi 5 septembre : Parler de politiques autochtones quand on est un professeur allochtone à l'université. Introduction

Présentation du plan de cours, introduction et débat.

Mardi 12 septembre : Le colonialisme d'établissement en théories

Lectures :

Veracini, Lorenzo. 2011. « Introducing settler colonial studies. ». *Settler Colonial Studies* 1 (1): 1-12.

Extraits de « C'est fou comme t'as pas l'air d'en être un » de Drew Hayden Taylor

Mardi 19 septembre : Une histoire du colonialisme d'établissement

Lectures :

Christopher Powell et Julia Peristerakis « Genocide in Canada : a relational view » dans *Colonial Genocide in North America*, 2014, pages 71 à 87

Extraits du recueil de poésies « Nous sommes tous des sauvages » de Joséphine Bacon

Mardi 26 septembre : Le colonialisme contemporain : vers la réconciliation ou colonialisme contemporain ?

Lectures :

Betasamosake Simpson, Leanne. 2018. *Danser sur le dos de notre tortue* (chapitre 1). Varia

Film : Alanis Obomsawin : *Kanehsatake, 270 ans de résistance*
https://www.onf.ca/film/kanehsatake_270_ans_resistance

Mardi 3 Octobre : Le Québec et le colonialisme : réflexions sur les nationalismes

Lectures :

Extraits de Cliché, David. 2021. Un seul Québec : Dialogue avec les Premières Nations (1978-1995). Boréal.

Extraits de Nungak, Zebedee. 2017. Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes : Le combat des Inuit du Québec pour leurs terres ancestrales. Boréal

Extraits de la bande dessinée : C'est le Québec qui est né dans mon pays d'Emmanuelle Dufour

Mardi 10 octobre : *Les Autodéterminations dans la littérature décoloniale*

Extrait de Dabin, Simon. 2021. La participation des Autochtones aux institutions démocratiques Canadiennes. Thèse de doctorat publiée à la bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec. Université de Montréal.

Extraits de Kanapé Fontaine, Natasha. 2014. Manifeste Assi. Mémoire d'encrier

Mardi 17 octobre : *examen en classe*

Mardi 24 octobre : *Semaine de relâche*

Mardi 31 octobre : Les autonomies gouvernementales : réflexions sur la gouvernance multiniveau, les traités modernes, la gouvernance partagée

Lectures :

Rodon, Thierry. 2019. « La convention de la Baie James et du Nord Québécois et ses suites ». Dans Rodon, Thierry. Les apories des politiques autochtones au Canada. Presses de l'Université du Québec.

Extraits de Qumaq, Taamusi. 2010. Je veux que les Inuit soient libres de nouveau. Presses de l'Université du Québec

Mardi 7 novembre : Faire avec ou au-delà du modèle économique capitaliste : réflexions sur les systèmes économiques et la tension avec les aspirations écologiques des nations et individus autochtones.

Lectures :

Borrows, John. 2018. «Earth Bound: Indigenous resurgence and environmental reconciliation ». Dans Asch Michael, John Borrows et James Tully ed. Resurgence and reconciliation : Indigenous-settler relations and earth teachings. University of Toronto Press

Gill, Marie Andrée. 2021. « Dix jours sur écorce de bouleau ». Dans Jean, Michel dir. Wapke. Les éditions Stanke.

Mardi 14 novembre : Faire avec ou au-delà de la démocratie libérale : réflexions sur les réponses institutionnelles existantes et les réponses possibles

Lectures :

Lightfoot, Sheryl R. 2016. «The Pessimism Traps of Indigenous Resurgence. ». Dans T. Stevens et N. Michelsen, dir. Pessimism in International Relations: Provocations, Possibilities, Politics. Cham: Springer International Publishing, 155-72

Saganash Romeo. 2021. « No reconciliation in the absence of truth and justice ». Dans Taylor Drew Hayden dir. Me tomorrow : indigenous views on the future. Douglas and McIntyre.

Mardi 21 novembre : La déclaration des nations unies sur le droit des peuples autochtones: une solution ?

Lectures : Plan de mise en œuvre de la déclaration des nations unies sur le droit des peuples autochtones

Mardi 28 novembre : Le colonialisme et les genres : perspectives féministes et 2ELGBTQ+ autochtones sur le colonialisme. Vers de nouvelles alliances ?

Lectures :

Joyce Green, 2017 : « Making space for indigenous feminism : chapitre 1 : Taking more account of Indigenous Feminism : an introduction » Fernwood Publishing

Extraits de Full-Metal Indigiqueer et de Jonny Appleseed de Joshua Whitehead

Mardi 5 décembre : L'université et le colonialisme : Proposition d'une conclusion

Mardi 12 décembre : examen en classe

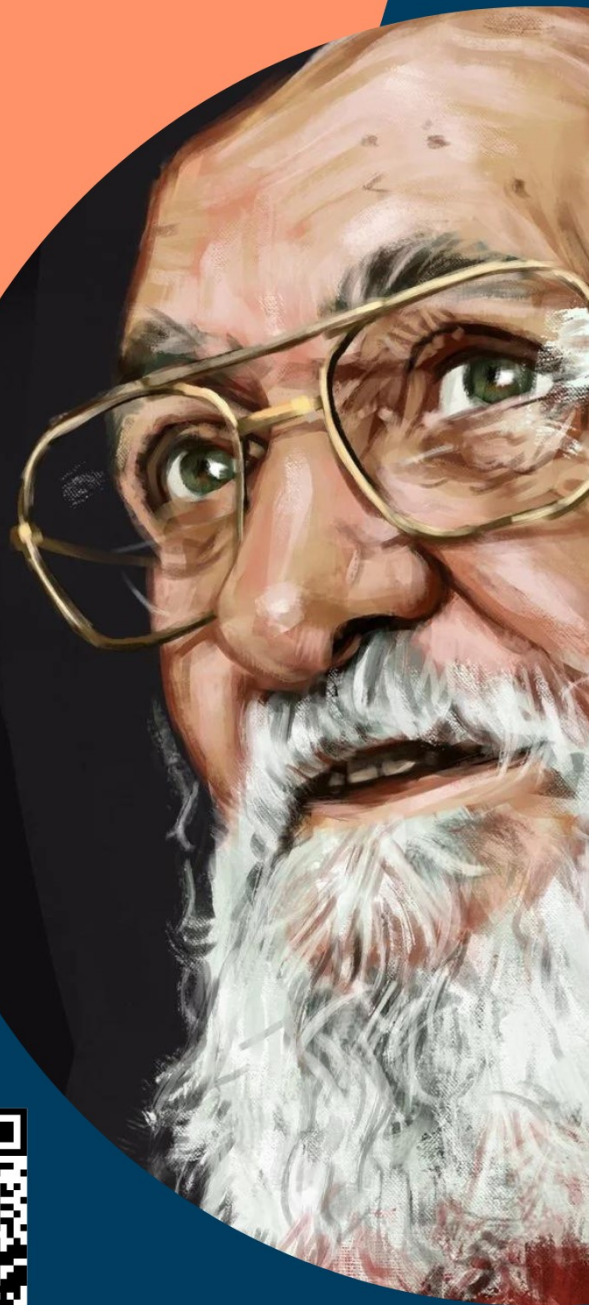
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*